



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Air France

Question écrite n° 115703

Texte de la question

Mme Michèle Delaunay attire l'attention de M. le ministre auprès de la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement, chargé des transports, sur la nécessaire revalorisation du métier de mécaniciens de maintenance aéronautique et sur leurs conditions salariales. Depuis plusieurs mois, les salariés de la maintenance font part de leur mécontentement à la direction d'Air France. Alors qu'ils exercent un métier difficile qui leur demande de travailler en 3-8 sept jours sur sept par tous les temps, ils sont régulièrement exclus des négociations et des décisions, comme ce fut le cas en 2009 avec la mise en place d'un plan de départs volontaires. Les salariés se sont largement impliqués pour pallier la crise et ses effets, alors même que de nombreux emplois ont été supprimés dans le groupe. Le 6 juin, un préavis de grève illimitée a été déposé au niveau de la maintenance de l'aéroport de Roissy, et le 13 juin, la grève a débuté sur l'ensemble de la maintenance à Roissy, Orly, Toulouse, Le Bourget et les escales. Chaque jour près de 100 % des mécaniciens avion font grève de 1 heure à 8 heures à des moments différents en fonction de l'activité. Malgré les entretiens et les rencontres, la direction ne fait aucune proposition témoignant d'une prise en compte des revendications de ces techniciens. Les mesures d'augmentation générale 2011 n'ont pas suffisamment récompensé les efforts consentis par les salariés d'Air France depuis plus de 2 ans, et des inégalités de traitement entre personnes exerçant le même métier demeurent non réglées. Par ailleurs Air France, qui a fait appel à une sous-traitance étrangère depuis le début du conflit, semble s'être positionné en faveur de cette délocalisation de la maintenance, ce qui irait à l'encontre de l'annonce de l'embauche de 800 personnes en trois ans au sein de la Direction générale industrielle. Notons aussi qu'il est fait appel à d'anciens mécaniciens alors que la spécificité et l'évolution du travail des techniciens nécessitent une requalification permanente. Elle lui demande de mettre en oeuvre tout son crédit et son autorité auprès de la direction d'Air France afin qu'une solution puisse être trouvée, afin de permettre la reconnaissance financière de la polyvalence et des qualifications des métiers de la filière aéronautique. Elle demande également, en raison de la qualité de la situation de l'emploi de notre pays, que puissent être données des garanties sur la non-délocalisation de la maintenance de la flotte d'Air France.

Texte de la réponse

Le conflit social qui a débuté au début du mois de juin concerne dessalariés d'Air France Industries, la branche de la compagnie chargée de l'entretien, de la maintenance et de la réparation des avions. Ce conflit a pour objet la revalorisation financière de la détention de la licence B, dont les conditions ont été fixées en 2006, et qui est nécessaire au personnel affecté à cette activité. Les salariés en grève demandent qu'il soit tenu compte des particularités des métiers concourant à cette activité, en termes de responsabilités professionnelles, de polyvalence et de qualification. Depuis le début du conflit, plusieurs réunions de travail se sont tenues entre la direction et les représentants de l'organisation syndicale qui soutient ce conflit. Des propositions ont été faites, portant sur la carrière, les conditions de travail et l'organisation du travail. Le dialogue social n'est pas rompu et se poursuit dans la perspective d'aboutir à un accord le plus rapidement possible. Pour assurer la continuité de son exploitation pendant cette période de fort trafic et faire face à la baisse momentanée de ses capacités internes du fait de ce conflit social, Air France a confié l'entretien programmé de ses avions à l'une de ses filiales

au Maroc ainsi qu'à des partenaires industriels ailleurs dans le monde disposant des agréments européens nécessaires. Il ne s'agit donc pas à proprement parler d'une délocalisation, mais d'un transfert momentané de charge de travail. Les pouvoirs publics suivent bien sûr avec une grande attention l'évolution de ce conflit.

Données clés

Auteur : [Mme Michèle Delaunay](#)

Circonscription : Gironde (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 115703

Rubrique : Transports aériens

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : Transports

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 26 juillet 2011, page 8013

Réponse publiée le : 11 octobre 2011, page 10881